



NAO SALAIRES 2025



Les premières propositions de la Direction sont les suivantes

- **Pour les salariés non individualisés < 55 000€**

Augmentation Générale : + 0,6%

Enveloppe pour les Augmentations Individuelles : 0.9% de la masse salariale

Prime de gratification individuelle : 0.2% de la masse salariale

- **Pour les salariés individualisés > 55 000€**

Pas d'Augmentation Générale !

Enveloppe pour les Augmentations Individuelles : 1,5% de la masse salariale

Prime de gratification individuelle : 0.2% de la masse salariale



Pour la CFTC , le compte n'y est pas !

Nous réaffirmons auprès de la Direction nos principes :



- Une augmentation générale pour le plus grand nombre de collaborateurs
- Une enveloppe d'augmentation individuelle pour reconnaître l'engagement des salariés
- Une enveloppe de primes de gratification
- Une revalorisation du ticket restaurant

JOURS FERIES 2025

Les 8 jours fériés étant garantis pour les salariés travaillant du lundi au vendredi ou du mardi au samedi, il n'y aura pas de journée supplémentaire de congés.

Avec 251 jours ouvrés en 2025, les salariés au forfait auront 20 jours de repos.

RESTAURATION D'ENTREPRISE : PROJET GUSTO



Elior est notre nouveau prestataire sélectionné pour garantir le fonctionnement futur des restaurants d'entreprise. Ce prestataire a répondu à l'appel d'offre dans le respect du cahier des charges.

Des coûts fixes, un tarif d'admission national, des prix annoncés compétitifs ainsi qu'un chef exécutif dédiés à COVEA ont fait la différence dans le choix de ce prestataire.

Séduisant en théorie, vos élus CFTC resteront vigilants quant à la qualité et la diversité des plats qui vous seront proposés.



Le prestataire pour la carte déjeuner est renouvelé.

La CFTC renouvelle sa demande d'augmenter la valeur du titre déjeuner à 12€.

REUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES 2025

En 2025, nous continuerons de vous proposer des RDV de réunions d'informations syndicales en présentiel et par Teams, tout en diversifiant les thèmes abordés.

Chaque salarié dispose d'un crédit de 5 heures par an pour "information syndicale".

Inscrivez-vous par mail "AU MOINS 5 JOURS OUVRES AVANT LA REUNION" auprès de votre manager et auprès de vos élus CFTC. Pour vous tenir informé des dates, consultez régulièrement notre site internet, nos Facebook et LinkedIn, et pour celles et ceux qui reçoivent nos Newsletters, vous recevrez toutes les informations nécessaires par mailing.

